

## ASSUREZ VOTRE ACTIVITÉ ÉQUESTRE

### LES POINTS FORTS DU CONTRAT GENERALI PROTECTION AGRICOLE



Une **assurance modulable** avec un large panel d'options pour construire un contrat répondant à vos besoins (bâtiments, matériels agricoles, chevaux, etc.).



Des **garanties spécifiques** pour votre activité équestre.



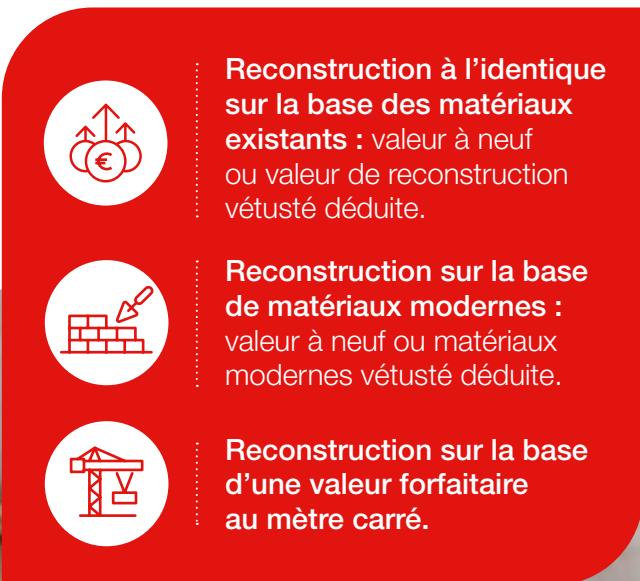
Un **choix des modes d'indemnisation** bâtiment par bâtiment et des franchises applicables en cas de sinistre.

### DES GARANTIES CORRESPONDANT À VOTRE ACTIVITÉ ÉQUESTRE

| GARANTIES DE BASE   | GARANTIES EN OPTION   |
|---|---|
| Votre activité est couverte face aux événements suivants :  | De nombreuses options en fonction de votre situation :  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• incendie, explosion et événements assimilés ;</li> <li>• événements climatiques (tempête, grêle, neige) ;</li> <li>• catastrophe naturelle ;</li> <li>• attentat, actes de terrorisme et de sabotage ;</li> <li>• émeutes et mouvements populaires.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• vol, vandalisme ;</li> <li>• dégâts des eaux ;</li> <li>• bris de glace ;</li> <li>• <b>bris des matériels d'exploitation à poste fixe</b> ;</li> <li>• <b>carrières et pistes d'entraînement</b> ;</li> <li>• <b>chevaux confiés ou appartenant à l'élevage</b> ;</li> <li>• bureautique ;</li> <li>• marchandises transportées ;</li> <li>• défense pénale et recours suite à un accident ;</li> <li>• protection juridique agricole.</li> </ul> |

## TROIS MODES D'INDEMNISATION AU CHOIX PAR BÂTIMENT

Vous pouvez choisir votre niveau d'indemnisation bâtiment par bâtiment et le montant des franchises applicables en cas de sinistre.



## VOTRE INTERMÉDIAIRE D'ASSURANCE, VÉRITABLE ACTEUR DE TERRAIN À VOS CÔTÉS

Connaisseur du territoire dans lequel il exerce, votre intermédiaire saura bâtir avec vous des solutions d'assurance spécifiques à votre activité.

Effectuez ensemble une **visite de votre exploitation pour évaluer vos risques et enjeux** afin de choisir les garanties appropriées en fonction de :

- vos besoins et de l'organisation de votre exploitation (superficie des bâtiments, chevaux, matériels, stocks, etc.) ;
- les risques potentiels et les dispositifs de prévention ;
- vos investissements (matériel, équipement, bureautique, etc.) ;
- votre capacité financière à faire face à un coup dur.



Document non contractuel à caractère publicitaire.

Les garanties peuvent donner lieu à exclusions, limitations et franchises. Pour connaître le détail, l'étendue et les conditions de garantie, reportez-vous aux dispositions générales et particulières du contrat. La souscription d'un contrat ou de certaines garanties demeure soumise aux règles d'acceptation des risques de l'assureur.

**Generali Iard**, Société anonyme au capital de 94 630 300 euros. Entreprise régie par le Code des assurances - 552 062 663 RCS Paris.  
N° d'identifiant unique ADEME FR232327\_01NBYI - Siège social : 89 rue Taitbout - 75009 Paris.

Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026.